



---

# communiqué

---

Date

Pour publication

Le 17 mai 1988

N<sup>o</sup> 106

## ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LES PAYS-BAS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable Benoît Bouchard, ont annoncé aujourd'hui la conclusion d'un nouvel accord aérien entre le Canada et les Pays-Bas. Cette nouvelle a été annoncée le dernier jour de la visite officielle au Canada de Sa Majesté la Reine Beatrix des Pays-Bas.

En vertu du nouvel accord aérien, qui est une extension de celui qui avait été conclu en 1985, la compagnie néerlandaise KLM desservira dorénavant Ottawa et Halifax, en plus de Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal.

Les lignes aériennes Canadien international desservent maintenant Amsterdam à partir de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary, de Toronto, de Montréal et d'Halifax. Elles assurent également la liaison entre Amsterdam et Rome, Milan, Francfort ainsi que, à partir de l'automne prochain, Munich. Cette compagnie entend étendre ses services entre Amsterdam et d'autres destinations en Europe et en Asie.

Le nouvel accord permettra au Canada de désigner à l'avenir une deuxième compagnie aérienne canadienne pour assurer les services réguliers à destination des Pays-Bas et de points situés au-delà. Les Pays-Bas jouiront d'un droit similaire.

Les deux ministres se sont déclarés satisfaits de ce nouvel accord qui permettra de renforcer les liens déjà excellents qui unissent nos deux pays.